

Les engager à venir dans ce pays sans leur fournir les moyens de s'y établir de manière à pouvoir gagner leur vie, c'était donc les condamner à la misère.

L'honorable député de St. Jean et d'autres députés du côté gauche ont condamné les mesures que le gouvernement a prises pour l'avancement de la colonisation, mais il serait bon de faire connaître à la chambre les moyens d'action qu'ils voudraient voir employer pour activer l'œuvre de la colonisation.

M. Marchand se lève et demande à opposer quelques explications.

Il dit qu'il a proposé un système de colonisation et d'immigration, c'est celui d'employer des agents dans les différentes parties du pays pour fournir aux colons tous les renseignements nécessaires sur les lieux où ils peuvent se placer le plus avantageusement, et sur toutes les autres choses qui peuvent les intéresser.

M. Fortin reprend son discours et dit que les mesures auxquelles l'honorable député de St. Jean fait allusion avaient déjà été prises par le gouvernement.

Qui ne sait pas qu'il y a par tout le pays des agents pour la vente des terres publiques, des agents de colonisation, qui sont chargés de fournir, gratuitement, à tous ceux qui s'adressent, soit par lettre, soit personnellement, tous les renseignements dont les colons peuvent avoir besoin, et d'activer la vente et l'établissement des terres par tous les moyens en leur pouvoir.

Et l'œuvre de la colonisation marche, peut-être pas aussi vite que cette Chambre et le pays le désireraient, mais elle marche d'un pas assuré, grâce à l'initiative d'un grand nombre de notre clergé, à une foule de citoyens patriotes, aux sociétés de colonisation et surtout à l'octroi puissant du gouvernement qui a si résolument pris en main la cause de la colonisation, en a compris l'importance et a si généreusement contribué à son développement par des allocations d'argent pour l'ouverture des chemins de colonisation.

La colonisation est une œuvre sociale, en même temps qu'une œuvre de haute politique : Œuvre sociale par la colonisation, permettant à une grande partie de la famille canadienne, [et quand je dis canadien, je veux dire canadiens anglais, écossais, irlandais, français,] à jouir de sa part de terres publiques, et de vivre dans le pays natal, au lieu de

se réfugier sur la terre étrangère ; œuvre de haute politique, parce que c'est le seul moyen de faire disparaître la disproportion qui existe entre la population de la province d'Ontario et la province de Québec, disproportion qui donne à la première une prépondérance politique sur la dernière :

Les terres publiques, dans la province d'Ontario sont à peu près toutes prises. La colonisation ne peut donc plus prendre une grande extension dans cette province.

Tandis que dans la Province de Québec, il y a encore de grandes contrées qui offrent de riches perspectives au défricheur et au cultivateur.

En attendant de toutes nos forces la colonisation, nous pouvons parvenir à rétablir l'équilibre entre les deux provinces rivales et ainsi soustraire notre province à la diminution dont nous sommes menacés par le Haut-Canada.

Je termine en disant hautement que les mesures que le gouvernement a prises depuis le commencement de notre existence comme provinces séparées, sont excellentes.

Je le loue hautement de la voie éclairée et patriotique dans laquelle il s'est engagé. J'espère qu'il ne faiblira pas dans la mission qu'il accomplit au nom du pays et pour l'avantage de tous et de cette Chambre. Le pays tout entier lui donnera son assentiment le plus entier.

M. Chaploau, député pour le comté de Terrebonne, dit, qu'il avait été heureux de voir que la motion de l'hon. député de Portneuf avait donné lieu à un jet spontané d'éloquence dans toute la chambre, dont l'effet devait se sentir dans tout le pays. Le mouvement de la colonisation, par tous les moyens que nos ressources pouvaient permettre, ne demandait que de l'encouragement pour ne pas se ralentir. Aussi, c'était avec un bien vif plaisir qu'il avait vu un grand nombre d'honorables députés se lever pour constater publiquement les progrès de notre Province, les causes de ce progrès, et les moyens de le continuer.

C'est au contraire, ajoute l'orateur, avec peine que j'ai entendu un de nos collègues de l'autre côté de la chambre, essayer avec effort et d'une manière rien moins que bienveillante, de rabaisser notre position, nier les progrès du gouvernement que tous les hommes de

cœur s'efforcent de promouvoir, pour montrer l'idéal de la prospérité comme une impossibilité ailleurs que chez nos voisins.

Un honorable député a dit que nous ne devons jamais exposer notre situation sous de trop belles couleurs et laisser croire à un état de choses plus satisfaisant que celui qui existe réellement ; que pour lui, il ne croyait pas aux progrès que l'on essayait de nous faire voir. Je ne sais pas, M. l'orateur si, dans l'usage ordinaire de la vie, il vaut mieux voir tout en sombre plutôt que d'avoir confiance quand même ? Tout ce que je puis dire c'est qu'il me paraît bien dangereux pour son propre pays, tandis que l'on ne saurait trop vanter le pays qui nous avoisine. Si vous exaltez tant ce dernier, pourquoi ne pas l'imiter ? Voyez le, il chante constamment aux quatre vents du ciel l'hymne de sa grandeur et de sa prospérité pour tâcher d'attirer sur ses bords les populations avides des merveilles qui leur sont promises. Si nous ne prêchons que misère et détresse, on finira par nous croire, et l'enfant du sol aussi bien que l'étranger s'éloigneront de nous.

L'hon. député d'Iberville n'a pas, je veux le croire, mesuré la portée de ses paroles, lorsque, voulant reprocher au gouvernement l'inefficacité de sa loi sur les sociétés de colonisation, il nous a dit que grand nombre de ces sociétés n'étaient que des prétextes employés par quelques individus pour spéculer avec la trop grande générosité du gouvernement, sans but aucun de colonisation. Si l'honorable membre connaît de tels faits, qui sont une violation directe de la loi, il est de son devoir de les divulguer pour que les auteurs en soient punis, et ne pas laisser planer vaguement des accusations qu'il ne pourrait prouver.

C'est abaisser, c'est dégrader notre population que de laisser se répandre à l'étranger, par la publicité de nos débats, la connaissance de semblables fraudes. Mais je crois pouvoir dire avec confiance que dans toute la Province rien de semblable ne s'est produit, et je serais prêt à mettre l'honorable membre au défi de prouver un tel avancé. Qu'une société se forme dans le but avoué d'aider un nombre limité de colons qu'elle a désignés ; qu'elle avoue que ces colons n'ont même pas un besoin absolu de secours, je n'y vois pas de mal là dedans ; tant mieux si la